

What is the Law on Prevention of labour risks?

It is the fundamental basic rules on prevention of the work risks; it is the backbone of the Health and Safety at the work in Spain.

What is the legislation of the labour risks prevention?

The legislation of the labour risks prevention consists in the Law on Prevention of the work risks, its provisions or additional development and such other standards relating to the adoption of preventive measures in the workplace.

What is its purpose?

Promote safety and health of workers through the implementation of measures and development activities necessary for the prevention of work risks.

What are the resources for preventive activities?

The organization of the resources needed for development of preventive activities will be held by the employer on the basis of the following ways:

- > Assuming that activity personally.
- > Designating one or more workers to carry it out.
- > Making the prevention service itself.
- > Drawing a prevention service of others.

What are the principles of preventive action?

The employer shall implement preventive measures based on the following principles:

- Avoid risks
- > Assess the risks that can not be avoided
 - > Combat the risks at source.
 - > Adapting the work to the person.
 - > Take into account technological developments.
 - > Replace the dangerous by involving little or no danger.
 - > Planning for prevention.
 - > Adopt measures that put the individual to collective protection.
 - > Give appropriate instructions to workers.
 - > Take into account the professional skills of workers.
 - > Access to areas of serious and specific risk.
 - > Prevent distractions and reckless behaviours.
 - > Arrange insurance.

What are the rights and duties?

Workers are entitled to effective protection in safety and health at work.

In fulfilling its duty of protection, **the employer** has to ensure the safety and health of workers through:

- > Duty of prevention and risk assessment
- > He must educate and inform workers
- > He must monitor the health of their workers
- > Adapt and improve security measures vary according the company.
- > Must take the necessary measures in case of emergency.
- > Give a special protect for the sensitive workers.
- > Documenting the preventive activity of the company.
- > Coordinate companies prevention activities.

Workers should:

- > Notify the danger to their colleagues and superiors.
- > Complying with orders in prevention.
- > Use properly the means of protection provided by the employer.
- > Continue theoretical and practical training in risks prevention.
- > Cooperate with the employer in implementing measures to improve safety and working conditions.
- > Use correct machines, equipment, tools.....

Preventive measures:

The main objective of the implementation of preventive measures is to eliminate risks at source, but not always possible; In these cases resort to measures of collective protection, designed to protect workers as a whole.

If the accident risk still continuing, in this case is obligatory to give the workers protective equipment that are required for each case.

For information you will call to: 971764488



LA LOI DE LA PREVENTION DE RISQUES



**Govern
de les Illes Balears**

Conselleria
de Treball i Formació
Direcció General de Salut Laboral



www.ugtprevencio.es

Quelle est la loi de la prévention des risques du travail?

Ce sont les règles fondamentales basées sur la prévention de risques du travail; c'est à dire l'épine dorsale de la santé et la sécurité au travail en Espagne.

Quelle est la base de la législation de la prévention de risques du travail?

La législation de la prévention de risques du travail est basé sur la loi de la prévention de risques du travail, ses dispositions supplémentaires ou en développement et à d'autres normes relatives à l'adoption des préventives mesures dans le lieu de travail.

Quel est son objectif?

Promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs par la mise en œuvre des mesures et activités nécessaires pour la prévention de risques du travail.

Quelles sont les ressources pour les activités de la prévention?

L'organisation des ressources nécessaires pour les activités de prévention de risques de travail est une responsabilité de l'employeur sur la base des modalités suivantes:

- > En supposant Personnellement l'activité appropriée.
- > Par La désignation d'un ou plusieurs travailleurs pour l'exécuter.
- > Par la création d'un service de prévention personnel.
- > Par le dessin d'un service de prévention des autres.

Quels sont les principes d'action préventive?

L'employeur doit mettre en œuvre des mesures préventives fondées sur les principes suivants:

- > Éviter les risques
- > Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- > Combattre les risques à la source.
- > Adapter le travail à la personne.
- > Prendre en compte les évolutions technologiques.
- > Remplacer le dangereux en impliquant peu ou aucun danger.
- > Planification de la prévention.
- > Adopter des mesures qui mettent l'individu à la protection collective.
- > Donner des instructions appropriées aux travailleurs.
- > Prendre en compte les compétences professionnelles des travailleurs.
- > L'accès aux zones de grave et spécifique risque.
- > Prévenir les distractions et les comportements téméraires.
- > Concéder une assurance.

Quels sont les droits et les devoirs?

Les travailleurs ont le droit à une efficace protection de la sécurité et la santé au travail.

En s'acquittant de son devoir de protection, l'employeur doit assurer la sécurité et la santé des travailleurs par le suivant:

- > Répondant a la obligation de prévention et d'évaluation des risques
- > Eduquant et informant au travailleurs sur le champs de prévention.
- > Surveillant la santé de leurs travailleurs
- > Adaptant et améliorant les mesures de sécurité variante selon la Compagnie.
- > En prenant les mesures nécessaires en cas d'urgence.
- > Protégeant les travailleurs particulièrement sensibles.
- > Documentant la prévention de l'activité de l'entreprise.
- > Coordonner les activités préventives entre entreprises.

Les travailleurs doivent:

- > Prévenir Le danger pour leurs Collègues et leurs supérieurs.
- > Respecter les normes en matière de prévention.
- > Utiliser correctement les moyens de protection prévus par l'employeur.
- > Poursuivre La formation théorique et pratique en prévention de risques.
- > Coopérer avec l'employeur dans la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail.
- > Utilisation correcte des machines, équipements, outils ...

Des Mesures préventives:

L'objectif principal de la mise en œuvre de mesures préventives est d'éliminer les risques à la source, mais pas toujours possible. Dans ce cas, il faut s'adapter à des mesures de protection collective, visant à protéger les travailleurs dans son ensemble.

Si le risque d'accident reste malgré tout, dans ce cas est obligatoire de donner aux travailleurs des équipements de protection nécessaires pour chaque cas.

Pour plus d'information veuillez appeler au : 971764488



PREVENTION OF LABOUR RISKS



**Govern
de les Illes Balears**

Conselleria
de Treball i Formació
Direcció General de Salut Laboral



www.ugtprevencio.es